



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/846/Part II/1
18 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE II. ASIE ET OCEANIE

Section 1 - Australie et Nouvelle-Zélande

(document soumis par le Haut Commissaire)

II.1 AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE

1. Population bénéficiaire

1. Selon des estimations faites au début des années 90, on compterait 32 400 réfugiés en Australie. Durant l'exercice financier 1993-1994, 7 304 personnes ont demandé le statut de réfugié en Australie. En 1994, un nombre important de réfugiés venus chercher asile en Australie venaient de l'ex-Yougoslavie, d'Asie et d'Afrique. L'Australie a également accueilli un grand nombre de réfugiés d'autres régions d'Europe, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. C'est le Gouvernement australien qui vient en aide aux réfugiés.

2. Durant 1994, le Gouvernement néo-zélandais a pris 800 décisions arbitrales concernant les demandes d'asile; 300 d'entre elles ont abouti à des demandes du statut de réfugié. En 1994, 890 réfugiés en quête de réinstallation sont arrivés en Nouvelle-Zélande. Le quota d'admission de réfugiés pour 1994 était de 737 personnes. L'aide aux réfugiés est fournie par le Gouvernement néo-zélandais.

3. Outre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, y compris les Iles Cook et Nioué, le champ de compétence du Bureau régional du HCR à Canberra s'étend à dix pays du Pacifique Sud : les Etats fédérés de Micronésie, Fidji, les Iles Marshall, les Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Samoa, les Tonga, Tuvalu et le Vanuatu. Jusqu'ici, on n'a pas enregistré dans ces îles d'arrivées nombreuses de personnes en quête d'asile.

2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

4. En 1994, en réponse à l'intérêt manifesté par le gouvernement et le public quant au rôle du HCR dans les activités humanitaires internationales, le Bureau régional a participé activement à divers séminaires, ateliers et conférences.

5. En Nouvelle-Zélande, le Bureau régional a participé sans interruption à l'examen des recours transmis à l'Office chargé d'examiner les recours en matière de détermination du statut de réfugié (Refugee Status Appeals Authority - RSAA).

6. En 1994 et au début de 1995, l'Australie a accueilli plusieurs groupes de Vietnamiens venus par mer. Un de ces groupes se composait de Vietnamiens rejetés de Galang (Indonésie) et un autre de réfugiés vietnamiens installés en Chine du Sud.

7. A la suite de négociations entre les Gouvernements australien et indonésien, la majorité des Vietnamiens rejetés de Galang y sont retournés. Les négociations avec le Gouvernement chinois ont permis d'arriver à un accord au terme duquel ces réfugiés devraient rentrer dans le pays d'installation. Un mémorandum a été signé entre les deux gouvernements; certains des membres du groupe en question sont déjà revenus en Chine. Le HCR a participé activement aux négociations.

8. Pour faire face aux questions soulevées par l'arrivée des réfugiés de la mer, le Gouvernement australien s'est attaqué à l'élaboration de textes législatifs visant à définir l'application de certains critères relatifs aux réfugiés inscrits dans la législation nationale.

3. Programmes par pays pour 1996

a) Objectifs

9. Comme les années précédentes, l'objectif premier du HCR dans la région continue d'être la promotion du droit international relatif aux réfugiés grâce à des activités de formation à divers niveaux destinées aux organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et autres groupes d'intérêt qui s'intéressent aux réfugiés. Le Bureau régional continuera de défendre auprès des autorités la cause de certains réfugiés ou de certains groupes de réfugiés ou de demandeurs d'asile.

b) Partenaires d'exécution

10. En Nouvelle-Zélande, le Bureau régional continuera de s'acquitter de son rôle au RSAA. En ce qui concerne la région du Pacifique Sud, il sensibilisera les esprits au droit des réfugiés et à leurs droits de l'homme fondamentaux.

11. Il poursuivra ses activités d'information et de plaidoyer par l'intermédiaire de son Bureau des relations extérieures de Sydney.

12. Le Bureau régional du HCR à Canberra collabore étroitement avec les services compétents des Gouvernements australien et néo-zélandais. Les ONG, les organisations communautaires et les groupes de défense des réfugiés en Australie et en Nouvelle-Zélande aident à fournir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile les installations et les services dont ils ont besoin. Le Bureau régional du HCR s'efforcera d'intensifier ces efforts dans le cadre de nouvelles activités de promotion.

c) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

13. Les variations dues à la modification des paramètres budgétaires ne sont pas considérées dans l'analyse ci-après [Voir Présentation générale des activités du HCR, première partie (A/AC.96/845)].

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

14. Les dépenses engagées en 1994 ont été légèrement supérieures au montant estimatif révisé, essentiellement en raison des coûts de l'envoi de missions d'information du public à Sydney en attendant la mise en place d'un bureau local et un transfert de poste. Cette augmentation a été largement compensée par les économies réalisées au titre des postes relatifs aux frais de voyages et aux services contractuels.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

15. Les estimations révisées pour 1995 sont légèrement supérieures aux estimations initiales, principalement du fait de la création d'un nouveau poste de secrétaire/réceptionniste à Sydney qui travaillera avec l'administrateur chargé des relations extérieures.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

16. Les estimations initiales pour 1996 sont sensiblement les mêmes que les estimations révisées pour 1995.

DEPENSES DU HCR EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZELANDE
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
66,7 <u>a/</u>	-	-	RAPATIEMENT LIBREMENT CONSENTI	-
681,1	754,8	1 009,8	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	991,6
747,8	754,8	1 009,8	Total partiel, opérations	991,6
116,5	109,0	88,8	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	87,9
864,3	863,8	1 098,6	TOTAL (1)	1 079,5
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
3,6	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
215,4	129,6	-	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	-
29,2	25,3	-	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	-
248,2	154,9	0,0	TOTAL (2)	0,0
1 112,5	1 018,7	1 098,6	TOTAL GENERAL (1 + 2)	1 079,5

a/ Engagement imputé au titre d'autres programmes.
